

DEMANDE DE SUBVENTION
ANNÉE 20..

Pôle Aménagement et
Développement Durable
Service Agriculture
Agroalimentaire et Forêt



« AIDE A L'INTEGRATION PAYSAGERE DES BATIMENTS AGRICOLES » SUBVENTION « ETUDE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE »

PRESENTATION DE L'EXPLOITATION (à compléter en lettres capitales)

Nom de l'exploitation (raison sociale)

Adresse du siège de l'exploitation :

Tél . fixe :Tél. : mobile :

Courriel :

Forme juridique Exploitant individuel GAEC Autre :

N° SIRET :

N° AMEXA :

Date de la visite du Technicien du Département: /_____/

DESCRIPTIF DE LA SUBVENTION POUR L'ETUDE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

Bénéficiaires :

Sont bénéficiaires les exploitants agricoles à titre principal. Peuvent bénéficier de la subvention, les exploitations pratiquant de **la vente de produits à la ferme**, celles visibles à **proximité de voies routières structurantes, autoroutières et ferroviaires**, situées aux **entrées ou cœur de village et/ou à proximité de chemins de randonnée balisés** et répertoriés dans un document de promotion touristique.

Modalités de subvention de l'étude architecturale :

La subvention « intégration paysagère des bâtiments agricoles » est conditionnée par **la réalisation d'un diagnostic architectural et paysager** réalisé par un architecte paysagiste.

La subvention se déroule en deux phases :

- **première phase : subvention de l'étude architecturale et paysagère**
- deuxième phase : subvention des travaux d'aménagement

- **Taux de subvention pour l'étude : 50 %** du montant HT pour un **plafond** d'étude de **1 000 € HT**.

La validé de l'étude est de 5 ans à compter du versement de la subvention.

DESCRIPTIF DE VOTRE PROJET :

PROCEDEURE DE DEPOT ET D'EXAMEN DES DOSSIERS

- **Pour être recevable**, le dossier doit être **complet** et parvenir **signé**.
- Un courrier accusant réception de votre dossier vous sera envoyé précisant la date de passage en Commission permanente.
- La Commission permanente prend une décision.
- Une notification de décision vous est envoyée.
- Après achèvement de l'étude par l'architecte paysagiste, vous nous transmettez la **demande** de versement de subvention et la **facture acquittée** correspondante + **1 exemplaire du diagnostic paysager**
- A réception de la totalité de ces pièces nous procédons au paiement sous 4 semaines environ.

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR

- Formulaire complété,
- Devis de l'étude architecturale et paysagère
- Attestation AMEXA (régime de protection sociale)
- RIB

Renseignements certifiés exacts :

Fait à :, le :

Signature de l'exploitant :